

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 09 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf mars, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

**Étaient présents** : Mme FABLE Michèle, M. MAZURE Mathias, M. TOUCHARD Fabien, M. GAUTIER Gaël, Mme HASCOET Caroline, Mme RUILLE Isabelle, M. GÉRARD Bastien, M. GIRARD Philippe et M. LAUNAY Gildas.

**Absent excusé** : M. CHAUVEAU Didier

**Secrétaire de séance** : Mme HASCOET Caroline

Date de convocation : 04/03/2021

Date d'affichage : 04/03/2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 10

#### ORDRE DU JOUR

- Demandes de subvention
- Indemnité de gardiennage église année 2021
- Choix devis budget 2021
- Affaires diverses
  - aménagement rue des Lavandières,
  - projet construction salle polyvalente...

#### AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

- Proposition CCLBN mutualisation fauchage, élagage, débroussaillage

#### DEMANDES DE SUBVENTION

(2021-03-01)

En réponse aux demandes des associations, les membres du Conseil municipal décident d'attribuer les subventions suivantes :

Association Ennemis des cultures Fontenay	180 €
Comité des Fêtes de Fontenay	200 €
La Chantenaysienne	150 €

Les demandes de subvention des associations suivantes seront étudiées ultérieurement. En effet, les membres du Conseil municipal souhaitent avoir plus de renseignements :

- Don du Sang Bénévoles de Brûlon Loué
- Restos du Cœur de la Sarthe

Les demandes de subvention émanant d'établissements scolaires accueillant des élèves habitant Fontenay sur Vègre ont été votées comme suit :

pour : 3

contre : 4

abstention : 3

**INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE ANNEE 2021**  
**(2021-03-02)**

Le Conseil Municipal fixe à 150 € le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2021 qui sera versée à l'administré en charge de cette mission.

**CHOIX DEVIS BUDGET 2021**  
**(2021-03-03)**

Madame le Maire présente au Conseil municipal plusieurs devis concernant les travaux et achats de matériel prévus courant 2021.

**Budget Investissement**

- Vitrines extérieures

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la vitrine d'affichage extérieure nécessite d'être changée. Elle précise qu'un devis a été sollicité auprès d'un fournisseur pour l'achat de 2 vitrines. Une servirait pour les documents permanents et l'autre pour les documents devant être renouvelés régulièrement.

Manutan Collectivités : 502,80 € TTC

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de Manutan Collectivités pour un montant de 502,80 € TTC et autorisent Madame le Maire à le signer.

- Poteau incendie

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un contrôle des bornes à incendie est effectué par Véolia annuellement. Un rapport est ensuite établi informant la commune de l'état et du fonctionnement de chaque borne à incendie. Dans le dernier rapport, il est indiqué que la borne à incendie située au Lieu-Dit Les Censies doit être changée. Un devis a donc été sollicité auprès de l'entreprise Véolia.

Ce devis pour le changement d'une borne à incendie s'élève à 2 052 € TTC.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise Véolia pour un montant de 2 052 € TTC et autorisent Madame le Maire à le signer.

- Urne

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les élections départementales et régionales auront lieu le même jour. Le premier scrutin est fixé au 13 juin 2021 et le deuxième scrutin est fixé au 20 juin 2021. Dans ce cadre et selon les recommandations de la préfecture de la Sarthe, 2 urnes doivent être mises à disposition pour chaque scrutin.

La commune ne détenant qu'une seule urne, il convient donc d'acquérir une seconde urne. Un devis a été sollicité auprès de la Société Modularis et celui-ci s'élève à 256,80 € TTC. Madame le Maire précise que l'Etat prend en charge cette dépense à hauteur de 190 € TTC. L'achat de l'urne reviendrait donc à 66,80 € TTC.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de la Société Modularis pour un montant de 256,80 € TTC et autorisent Madame le Maire à le signer.

- Souffleur

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le souffleur utilisé par l'agent communal devient obsolète. Elle précise que celui-ci fonctionne encore mais qu'il est préférable de prévoir la dépense sur le budget 2021. Un devis a donc été sollicité auprès des établissements Mariais. Celui-ci s'élève à 359,10 € TTC. Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis des établissements Mariais pour un montant de 359,10 € TTC et autorisent Madame le Maire à le signer.

### - Toitures école

Fabien TOUCHARD, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle aux membres du Conseil municipal que la réfection des toitures de l'école a été prévue au budget 2021 et que dans le cadre de ces travaux, des demandes de subvention ont été soumises.

Il présente aux membres du Conseil municipal 3 devis mais précise que le devis choisi ne pourra pas être signé avant d'avoir eu l'accord des demandes de subvention.

- SARL Bruno JANVIER 36 369,35 € HT
- Charpente Chantenaysienne 39 155,52 € HT
- SARL LEPINE Christophe 40 889,61 € HT

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de la SARL Bruno JANVIER pour un montant de 36 369,35 € HT et autorisent Madame le Maire à le signer après avoir eu l'accord des demandes de subvention.

### **Budget Fonctionnement**

#### - Drapeaux monument aux Morts et Mairie

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'acquérir de nouveaux drapeaux français et européens car ceux utilisés actuellement marquent des signes d'usure.

2 fournisseurs ont donc été sollicités pour 4 drapeaux français, 2 drapeaux européens et 1 écusson porte drapeau :

- SAS Balder : 337,20 € TTC
- Achat Public : 500,09 € TTC

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité de retenir le devis de la SAS Balder pour un montant de 337,20 € TTC et autorisent Madame le Maire à le signer.

#### - Plaque de recouvrement

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la plaque de recouvrement située rue du Lavoir a été endommagée par un véhicule et qu'il convient de la changer pour la sécurité des usagers. Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Véolia.

Ce devis pour le changement d'une plaque de recouvrement s'élève à 2 137,48 € TTC.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise Véolia pour un montant de 2 137,48 € TTC et autorisent Madame le Maire à le signer.

#### - Réfection mur de l'école

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le mur situé à l'école appartenant à la commune et étant mitoyen avec les administrés voisins doit être refait. Des signes de vétustés sont apparus avec le temps. Madame le Maire précise que ces travaux seront effectués par l'agent communal. Le temps passé et les fournitures utilisées à refaire le mur côté administrés leur seront facturés. La commission bâtiment va se réunir prochainement afin d'établir les besoins en fournitures.

#### - Clôture lagune

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de refaire les clôtures situées autour de la lagune. L'agent communal effectuera ces travaux. Un devis a été sollicité auprès d'AMC pour un montant de 611,45 € TTC correspondant à la marchandise nécessaire.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de chez AMC pour un montant de 611,45 € TTC et autorisent Madame le Maire à le signer.

## **PROPOSITION CCLBN GROUPEMENT DE COMMANDES FAUCHAGE, ELAGAGE, DEBROUSSAILLAGE** **(2021-03-04)**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors de la dernière réunion, ceux-ci ont souhaité qu'elle obtienne des renseignements complémentaires concernant la proposition de la Communauté de communes LBN de participer à un groupement de commandes pour le fauchage, élagage, débroussaillage sur le territoire.

Elle les informe que seulement 2 communes de la CCLBN ont accepté l'offre. En effet, le tarif n'étant pas connu et ne pouvant pas l'être avant la signature de la convention, les autres communes n'ont pas souhaité y donner suite.

Les membres du Conseil municipal décident de ne pas donner suite à cette proposition estimant qu'un engagement nécessite d'avoir un minimum d'informations et notamment les informations tarifaires. Ils souhaitent également garder la main sur ces travaux.

### **Affaires diverses**

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que, dans le cadre du projet de construction de la salle polyvalente, il a été organisé une visite de la salle polyvalente de Chemiré en Charnie le 27 février 2021 et il s'en est suivie une visite avec les propriétaires du terrain de la parcelle AA50. Les propriétaires ne souhaitent vendre qu'une partie de cette parcelle et les délimitations ne sont pas encore définies à ce jour. De plus, une partie de la parcelle qu'ils souhaitent vendre sert actuellement de décharge et est donc pleine d'encombrants. Cela engendrera forcément des frais supplémentaires pour rendre le terrain exploitable. Les membres du Conseil municipal ont fait état des autres parcelles pouvant accueillir ce projet et souhaitent étudier toutes les possibilités. Ils décident donc de délimiter officiellement la partie en vente de la parcelle AA50 avec les propriétaires et en parallèle contacter les propriétaires des autres terrains potentiels.

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que Monsieur POTTIER de chez ATESART est intervenu le 4 mars 2021 pour faire un point avec les élus sur les travaux envisagés rue des Lavandières. Elle rappelle que les réseaux d'eaux pluviales et eaux usées doivent être refaits avant de pouvoir rénover la chaussée.

Monsieur POTTIER doit proposer un devis pour son étude avant de chiffrer le montant des travaux envisagés. Il a précisé que le montant de ces travaux peut être compris entre 50 000 € et 100 000 € et que très peu de subventions pourront être attribuées.

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le vote des taux de fiscalité directe devra se faire entre le 31 mars et le 15 avril. Elle précise que la taxe d'habitation ayant été supprimée aucun taux de référence communale ne sera à voter pour celle-ci. Cette suppression devra être compensée par une majoration de la taxe de référence communale du foncier bâti. En effet, devra s'ajouter à celle-ci le taux de référence départemental voté par le Département en 2020.

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un chêne a été offert à la commune par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et Environnement) de la Sarthe. Les membres du Conseil municipal décident de planter ce chêne dans la parcelle communale située derrière le cimetière.

- Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la réunion du 13 octobre dernier ils avaient été sollicités pour donner leur avis concernant l'extension d'un élevage de vaches laitières situé au lieu-dit « La Touche Albert » sur la commune d'Avessé avec mise à jour du plan d'épandage. Elle les informe avoir reçu l'arrêté d'enregistrement préfectoral daté du 24 février 2021 consultable en mairie.

La séance est levée à 22h50.